

COMMUNE DE CAMPUAC
EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 11 AVRIL 2023

Nombre de membres en exercice : 11
Nombre de membres présents : 10
Vote : Pour 10 contre 0
Nombre de suffrages exprimés : 10
Date de la convocation : 5/04/2023

L'an deux mille vingt-trois, le onze avril, à 20 heures 30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de leurs séances, sous la présidence de M. Thierry GOUMON, Maire.

Présents : Thierry GOUMON, Benoît ALBESPY, Guillaume GIROU, Jacques ABRIEUX, Christophe BARRIE, Aurélie DESMAZES, Vanessa GROS, Nathalie LELOUP et Mathieu PRADALIER et Adeline VERNHES

Excusé : Guillaume DELBOUIS

Benoît ALBESPY est nommé secrétaire de séance.

Objet : **Subvention : demande d'un fonds régional d'intervention pour la rénovation et l'extension des ateliers municipaux**

Monsieur le Maire rappelle que les actuels ateliers municipaux de la Commune de CAMPUAC ont été construits dans les années 1980, pour essentiellement accueillir le matériel et les véhicules utilisés par les services techniques et ponctuellement pour certaines manifestations associatives.

Le développement de notre Commune et l'évolution technique des compétences rend cet espace inadapté. C'est pourquoi il faut réfléchir à un réaménagement des ateliers existants associé à la construction d'un nouvel espace de stockage plus fonctionnel.

Ce programme s'inscrit bien dans un schéma global d'aménagement des bâtiments communaux ; il permettra de proposer de meilleures conditions de travail aux agents techniques tout en répondant à des besoins et des usages associatifs, importants pour la vie de notre village.

L'évaluation de l'ensemble des travaux d'aménagement de la rénovation et de l'extension des ateliers municipaux est estimée à **108 054.92 € H.T.** Les travaux devraient commencer au cours du premier semestre 2023.

Pour mener à bien cette opération, la Commune de Campuac sollicite l'attribution d'une subvention au titre du fonds régional d'intervention de la Région Occitanie.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- approuve le projet et le coût prévisionnel,
- approuve le plan de financement,
- autorise et donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire afin de signer l'ensemble des documents en relation avec ce programme d'investissement,

Montant des travaux	108 054.92 €
Subvention DETR	42 633.28 €
Subvention Région Occitanie	21 000.00 €
Fonds propres de la commune	44 421.64 €

Pour extrait conforme.

Benoît ALBESPY
Secrétaire de séance



Thierry GOUMON,
Maire

